

Plan régional santé au travail n°3 : le 21 Novembre 2017

Déclaration des organisations syndicales

CFDT - CGT - CGT-FO - CFE-CGC – CFTC

Le plan régional santé au travail 2016-2020 est un acte important pour progresser dans la préservation de la santé au travail tout au long de la vie professionnelle.

Ce plan est novateur :

Tout d'abord sur la forme. Pour la construction du plan, les organisations syndicales ont souhaité que les partenaires sociaux en définissent les orientations : c'est ce qui a été fait le 7 Septembre 2016, lors d'un séminaire dans lequel les partenaires sociaux se sont entendus sur les orientations stratégiques à conduire

Ensuite sur le fond. Le PRST 3 donne la priorité à la prévention primaire, souhaite agir pour prévenir l'usure professionnelle et la pénibilité dont la prévention des TMS dans plusieurs secteurs importants de notre région : la logistique, le BTP et le secteur agricole. Il priorise également l'amélioration de la qualité de vie au travail pour permettre le maintien dans et en l'emploi.

Enfin le PRST 3 propose plus globalement de renforcer le dialogue social et de mieux structurer le système d'acteurs notamment en direction des TPE/PME.

Les organisations syndicales souhaitent porter des points de vigilance sur quelques éléments issus du séminaire et de leurs réflexions :

-la problématique de la sous-traitance aussi bien dans les dimensions prévention primaire que maintien dans l'emploi.

-L'amélioration de la qualité des documents uniques d'évaluation des risques (DUER) pour sortir d'une logique purement réglementaire afin de permettre la mise en œuvre de vrai plan de prévention.

-la réactivation des cellules techniques de maintien dans l'emploi pour une action partagée, entre les acteurs, des situations complexes

-la création d'indicateurs qualitatifs en matière d'inaptitude et de maintien dans l'emploi pour conduire efficacement les actions de tous les acteurs

-l'attention et des actions particulières portées pour enrayer la désinsertion professionnelle des salariés les plus âgés

-la prévention des risques chimiques y compris auprès des sous-traitants et des TPE et sans oublier les risques émergents.

-la prévention des risques psychosociaux doit passer par une approche collective et nécessite un dialogue social de qualité ainsi que la formation des acteurs de l'entreprise et de ceux qui accompagnent les entreprises afin d'agir enfin sur les causes de ces risques organisationnels et non plus se limiter à la gestion des conséquences

Plus globalement les organisations syndicales demandent que ce plan soit mis en œuvre le plus rapidement mais aussi que l'on puisse :

- Vérifier dans le temps et régulièrement les actions conduites, évaluer leur efficacité
- Évaluer ce qu'elles permettent comme développement du dialogue social
- Évaluer enfin la diffusion des actions auprès des salariés et des directions des TPE/PME
- Réorienter si nécessaire les actions...

Pour cela les organisations syndicales souhaitent que le GPRO puisse se saisir régulièrement de l'avancée des différentes actions afin d'alimenter le CROCT de ses réflexions, perspectives et propositions pour la visibilité et la réussite du plan.

Les organisations syndicales (CFDT – CGT – CGT-FO – CFE-CGC – CFTC) seront vigilantes pour que, in fine, ce plan acte des avancées concrètes pour la préservation de la santé des salariés de notre région, des avancées concrètes pour le maintien dans l'emploi des salariés en risque d'inaptitude par la baisse des licenciements pour inaptitude et des avancées concrètes sur l'amélioration de la qualité de vie au travail et du sens du travail.

